

Gérer une entreprise de part et d'autre de la frontière

Intervention de Messieurs Vartan SIRMAKES, Sassoun SIRMAKES et Henri KRIKORIAN, dirigeants de Technosert France à Prévessin.

Lors de son choix d'un invité pour cette séance plénière, le bureau avait jugé que M. Vartan Sirmakès, co-fondateur de la marque Franck Muller, était une personnalité intéressante au sens transfrontalier puisqu'il n'a pas hésité à franchir la frontière en installant des activités horlogères au « château » de Prévessin. M. Sirmakès est venu accompagné de son fils Sassoun et d'Henri Krikorian, gérant de la société Technosert France sise à Prévessin.

M.Sirmakès, né à Istanbul où il a fréquenté une école française, commence son intervention par des rappels historiques notamment concernant l'activité horlogère de Voltaire : déjà à l'époque, cette branche demandait des investissements importants et il faut souligner l'énergie et l'ambition de Voltaire qui a mis en place les ateliers dans le Pays de Gex, ateliers qui n'ont hélas pas survécu à leur fondateur. V. Sirmakès note que, alors que l'activité horlogère soit une spécialité bien française avec un passé prestigieux (ex Bréguet) les gens de nos jours ne connaissent plus que Lip...

Dans le passé les maîtres-horlogers franchissaient allègrement les frontières : aujourd'hui c'est plus difficile, mais V.Sirmakès a choisi de le faire, pourquoi :

- pour être implanté en Europe (par ex. service après-vente),
- pour aider son fils Sassoun à développer un projet personnel différent,
- pour diversifier ses activités (même si le conflit avec le partenaire est résolu, et la société F. Muller en bonne santé)
- pour utiliser le label « France » si prisé dans le domaine de la mode (depuis Paris, mais pas seulement),
- pour relier un produit de luxe, ici des montres, à une histoire, un passé qui donnent à l'objet une autre dimension (un peu de rêve...) C'est là qu'intervient l'image de Voltaire, patriarche industriel de Ferney.

Sassoun Sirmakès explique ensuite qu'après avoir « fait ses armes » en Suisse auprès de son père, il souhaite maintenant développer la production de montres françaises sous la marque François-Marie Arouet. Il projette également de lancer une 2^{ème} marque à plus long terme.

Le travail à Prévessin a pour l'instant consisté en un suivi de chantier puisque les bâtiments étaient à réhabiliter, mais une machine est installée et d'autres vont suivre.

En horlogerie, il faut arriver à étonner pour séduire une clientèle avide de nouveautés exclusives.

M. Sirmakès père reprend la parole pour remercier les maires de Ferney et de Prévessin sans lesquels cette opération « château »* n'aurait pas été possible. Il souligne que l'environnement de ce côté-ci du lac est relativement homogène entre France et Suisse (ce qui n'est pas le cas si on prend des exemples comme Annemasse et Thônex) et que l'image de marque est excellente.

Pour ce qui concerne les difficultés rencontrées pour une installation en France, M. Krikorian estime qu'il y a effectivement une grande complexité administrative en décalage avec le temps des entrepreneurs ; les disparités fiscales demeurent bien sûr le plus grand obstacle,

mais il y a d'autres points à évoquer : par exemple le cas de travailleurs basés en Suisse et venant travailler en France, sorte de frontaliers à rebours.

V.Sirmakès estime que le jeu vaut la chandelle pour un entrepreneur de s'installer en France (aide à l'emploi). Il évoque le cas de grands patrons ayant réussi, et le fait qu'il ne faut pas seulement voir les étrangers comme une menace (par exemple l'« invasion chinoise ») mais aussi comme des consommateurs potentiels, y compris de produits de luxe. Si le produit se vend bien, les marges sont telles qu'elles permettent de délocaliser ... même en France !

Les membres de la CCIT expriment le souhait de pouvoir visiter le parc et le château de Prévessin pour se rendre compte du domaine et des aménagements réalisés.

- *Les bâtiments (« château » et dépendances) sur une parcelle de 3,2 ha environ sont loués par la commune de Prévessin-Moëns à la société Technosert France selon un bail emphytéotique signé en 2003; le reste du domaine (14 ha) restent gérés par la collectivité et disponibles au public.*